

SOUS LA DIRECTION DE

Sophia Mappa

Le Forum de Delphes est une ONG qui rassemble des hommes politiques et des intellectuels sur les problèmes des rapports Nord-Sud et Ouest-Est, et plus particulièrement sur la place et le rôle de l'Europe dans ces rapports. Il a été créé en 1985, à l'instigation de Sophia Mappa qui en est la directrice.

Le conseil d'administration est composé de Robert Bistolfi (CCE, IMA), Bernard Dréano (Assemblée européenne des citoyens), Eugène Enriquez (Paris VII), Alain Lipietz (CEPREMAP), Sophia Mappa et André Nicolai (Paris X).

Publication n° 6 du Forum de Delphes

Développer par la démocratie ?

Injonctions occidentales et exigences planétaires

Couverture : Tableau du poète et peintre grec Yannis Ritsos.

© Éditions KARTHALA, 1995
ISBN : 2-86537-624-9

Éditions KARTHALA
22-24, boulevard Arago
75013 Paris

La construction européenne et la démocratie¹

Alain LIPIETZ

8 mai 1945 : date de la capitulation du nazisme en Europe, et des massacres de milliers d'*indigènes* par les Français de Sétif. La France, libérée et coloniale, était-elle une démocratie ? Depuis quelques mois seulement, les femmes venaient d'y acquérir le droit de vote. La France n'était-elle donc pas démocratique en 1936 ?

Au berceau européen de la démocratie, l'antique Athènes, ni les femmes ni les esclaves n'avaient droit de vote. Les pionniers du *Mayflower*, qui fuyaient la tyrannie du roi d'Angleterre, firent du Massachussets un Commonwealth théocratique dont *La lettre écarlate* nous peint le caractère totalitaire. Un totalitarisme que fuyaient les fondateurs du Connecticut. Leurs enfants rédigèrent la première Déclaration des droits de l'homme...

1. Des éléments de réflexion contenus dans les pages 180-183, 187-191 de ce texte ont été soumis au débat des colloques de Brandeis et Montréal (cf. Références 1988 b et 1989). Des éléments des pages 191 à 198, ont été portés au débat référendaire sur Maastricht dans *Le Monde*, *alternatives économiques* et *Silence*. Des éléments des sections « Démocratie et marche », « La démocratie creuse » ont été publiés dans la *Lettre du forum de Delphes* n°1, janvier 1994, pp. 2-3. Je remercie vivement toutes celles et ceux qui, en ces différentes occasions, et bien entendu à Naupacte, m'ont amené à rectifier, nuancer ou approfondir ma pensée.

A l'évidence, la « démocratie » n'est pas une essence qui se laisse cerner par quelques critères. C'est une conquête multimillénaire qui s'éteint ici et renaît ailleurs, souvent plus riche, plus profonde. Elle constitue une valeur, un état d'esprit, elle s'incarne pourtant dans des institutions, elle suppose un modèle de développement, des relations sociales. Relations, modèles et institutions qui, à leur tour, entravent ou enrichissent le contenu de la démocratie.

Dans des essais stimulants, Macpherson (1962, 1977) avait proposé une série de « modèles » différents mettant en valeur la correspondance entre les conceptions de la démocratie et les réalités socio-économiques. Cette intuition, prolongeant, au-delà de Marx, une tradition qui remonte à Montesquieu, paraît profondément juste. Il y a bien un « principe commun » qui semble commander à la fois les réalités socio-économiques et les formes de la démocratie. Ce principe n'est sans doute pas la cause d'existence ni des unes ni des autres. Disons plutôt qu'il y a une influence réciproque dans les évolutions de ces différents plans, avec des moments d'« harmonie » où un commun principe de socialité semble prévaloir. Appelons « paradigme sociétal » ce principe (ou plutôt ce faisceau de principes).

C'est à la recherche du « paradigme sociétal » sous-jacent à l'actuelle construction européenne, et à l'appréciation de son caractère démocratique, qu'est consacré le présent texte. Nous approfondirons d'abord la problématique que nous venons d'esquisser, puis l'appliquerons à la démocratie européenne de l'après-guerre. Le tournant des années 80-90 apparaîtra dès lors comme un recul de la démocratie, à tous points de vue, ce qui nous amènera, en conclusion, à une certaine modestie, sur ce chapitre, vis-à-vis des pays tiers.

Paradigme sociétal, modèle de développement et démocratie

Les travaux des économistes de « l'école de la régulation »² ont cherché à comprendre pourquoi, pendant des

périodes prolongées, les transformations des économies capitalistes, la croissance économique ne connaît pas de perturbation majeure. On appelle *régime d'accumulation* un tel mode de transformation conjointe et compatible des normes de production, de distribution et d'usage. Ce régime repose lui-même sur des principes généraux d'organisation de travail et d'usage des techniques que l'on peut appeler *paradigme technologique*.

Cette régularité est en elle-même un précieux guide pour les agents économiques. Mais leurs initiatives restent cependant menacées par une incertitude radicale quant à leur cohérence globale pour l'avenir. Il faut donc qu'interviennent des mécanismes régulateurs. Nous appelons *mode de régulation* l'ensemble des normes (incorporées ou explicites) et des institutions qui ajustent en permanence les anticipations et les comportements individuels à la logique d'ensemble. Or la mise en place d'un mode de régulation tout comme sa consolidation dépendent très largement de la sphère politique. Nous sommes ici dans le domaine des luttes et des « armistices » politico-sociaux, des *compromis institutionnalisés*.

Ces luttes, ces armistices et ces compromis sont, dans le domaine politique, l'équivalent de ce que sont la concurrence, les conflits du travail et le régime d'accumulation dans le domaine économique. Les groupes sociaux, définis par leurs conditions d'existence quotidienne, en particulier par leur place dans les rapports économiques, ne se livrent pas à une lutte sans fin. On appelle *bloc social* un système stable de rapports de domination, d'alliances et de concessions entre différents groupes sociaux (dominants et subordonnés), et un bloc social est *hégémonique* quand il fait reconnaître son dispositif comme conforme à l'intérêt de la collectivité tout entière. Dans un bloc hégémonique, la fraction de la collectivité dont les intérêts ne sont pas du tout pris en compte doit être très minoritaire.

Pour autant que les intérêts, dont la prise en compte constitue l'enjeu du consensus sur lequel se construit et se reproduit le bloc hégémonique, sont des intérêts économiques, on voit se dessiner la cohérence entre bloc hégémonique, régime d'accumulation et mode de régulation. Mais comment sont définis les « intérêts » légitimes à satisfaire ? Comment se

2. Voir par exemple Lipietz (1985b, 1988a et b, 1989).

mesurent la validité et le respect des compromis qui soudent le bloc hégémonique ? Au nom de quoi les groupes en lutte au sein du bloc réclament-ils « justice » ? Il faut supposer un *univers des représentations et des discours politiques* (Jenson, 1988) où les individus et les groupes puissent se reconnaître et exprimer leur identité, leurs intérêts et leurs divergences. De la mise en forme de cet univers dépend la possibilité même du bloc hégémonique.

On appellera *paradigme sociétal* (ici : paradigme tout court) un mode de structuration des identités légitimement défendables au sein de l'univers des discours et des représentations politiques. Les régimes d'accumulation, le mode de régulation, le bloc hégémonique et le paradigme sociétal sont tous quatre les fruits d'une évolution historique conflictuelle. Ils sont chacun une trouvaille historique ; leur adéquation réciproque au sein de ce que nous pouvons appeler le *modèle de développement économique-social* est en soi un quasi-miracle. Cette cohérence, une fois trouvée, tend certes à se consolider d'elle-même. Mais elle est aussi minée, d'une part, par les contradictions propres au modèle, d'autre part, par ce qui est resté ou qui se développe « à l'écart » du modèle, ignoré ou refoulé par lui.

Nous voyons ainsi apparaître deux formes de luttes :

– La lutte à l'intérieur du même paradigme, lutte à propos des différends sur l'équité ou même la réalité de la distribution des avantages mutuels censés être garantis par le bloc hégémonique au sein du régime d'accumulation. Ces luttes sont dirigées contre ce qui est perçu comme des « empiétements », des « anomalies », voire comme des « retards », et elles visent la mise en œuvre ou le perfectionnement des mécanismes régulateurs.

– La lutte contre le paradigme hégémonique au nom d'un autre paradigme, d'autres identités, d'autres intérêts, au nom d'une autre conception, passée ou future, de la vie en société qui impliquerait un autre régime d'accumulation, d'autres formes de régulation et souderait un autre bloc social.

On mesure ici l'ambiguïté du mot « démocratie ». En apparence, il désigne une forme de régulation politique de ces *deux* types de conflits : la participation des citoyens au perfectionnement d'un paradigme ou à l'arbitrage au sein d'un paradigme, mais également la souveraineté des citoyens dans le choix d'un modèle de développement économique-social. Or ce n'est pas du tout la même chose, puisque par exemple la définition des « citoyens » dépend elle-même du paradigme en vigueur : les femmes, les prolétaires, les esclaves font-ils partie des « citoyens » ? De même, le champ de la régulation démocratique dépend aussi du paradigme : l'organisation du travail, la répartition des fruits de la croissance dépendent-elles de la souveraineté démocratique ?

On voit alors un sens différent se glisser derrière le mot « démocratique » : il qualifierait une échelle de gradation *entre* les paradigmes et les modèles de développement. Serait « plus démocratique » un modèle élargissant le champ de la citoyenneté et les droits des citoyens. C'est le sens traditionnel de l'opposition « droite/gauche ». Malheureusement, la liste des droits *visibles* au sein de l'univers des discours politiques dépend précisément... du paradigme en vigueur. Athènes peut se sentir démocratique malgré l'exclusion des femmes et des esclaves, les États-Unis peuvent en toute bonne conscience écarter l'égalité des sexes de leur constitution et proclamer le respect des « privilèges de l'encadrement » dans les entreprises, les partis communistes s'affirmer « démocratiques », en admettant le taylorisme, et tous ignorer les droits des générations futures. La naissance d'un nouveau paradigme élargissant la démocratie en faisant apparaître de nouvelles identités exigeant la prise en compte de leurs aspirations est l'affaire des mouvements sociaux radicaux.

Même au second sens, la démocratie n'est donc pas un domaine à gérer ni à élargir. C'est un continent à découvrir, de siècle en siècle.

Démocratie et marché

Avant d'aller plus loin, arrêtons-nous sur une objection. On entend dire couramment aujourd'hui que la démocratie serait liée à au moins une relation économique : le marché. Cette liaison « démocratie-marché » semble tenir sur un point fort : la démocratie ne vaut qu'entre individus libres d'attaches personnelles. Donc les sociétés démocratiques sont des sociétés d'individus, qui, puisqu'ils travaillent cependant les uns pour les autres, doivent bien passer par le marché pour socialiser leurs activités économiques. Le marché serait ainsi la condition de la démocratie (*y compris dans la Grèce antique*), même s'il n'en est pas la racine. Tel est d'ailleurs le fond de toutes les thèses libérales, depuis le XVIII^e siècle.

Le premier problème réside précisément dans le fait que les sociétés ne sont jamais simplement « marchandes ». Dès que l'argent circule entre producteurs indépendants, la moindre inégalité de départ tend toujours à faire « boule de neige », polarisant la société entre ceux qui accumulent et ceux qui se ruinent... et n'ont plus d'autre ressource que de vendre leur force de travail à ceux qui ont les moyens de l'accès au marché : l'argent.

Le marché engendre le salariat, et donc le capitalisme, et donc reconstitue la dépendance personnelle. Très logiquement, les premières expériences démocratiques (Cromwell...) discutèrent doctement de la possibilité d'élargir la démocratie jusqu'aux « dépendants » (les salariés). Quant aux femmes, « par nature » dépendantes, elles durent attendre encore plus longtemps que les salariés, et au nom du même argument.

Instruits par l'expérience anglaise, les Pères fondateurs de la démocratie américaine se divisent aussitôt. Si la démocratie repose sur l'individu libre, il faut orienter la société de façon que l'individu reste libre, et que le petit producteur marchand (paysan ou artisan) reste la base de cette société : c'est la thèse de Jefferson. Si la démocratie consiste essentiellement à laisser chacun exercer sa liberté, il faut défendre à tout prix la liberté (d'entreprendre) contre les empiétements d'un pouvoir, fût-il démocratique, et fût-ce au prix de la dépossession des petits producteurs : c'est la thèse de Ha-

milton. Ce débat Jefferson/Hamilton ne s'est pas éteint. Le débat actuel entre Rawls et Nozick (tenants de « l'équité » contre tenants du « libertarianisme ») en est une forme renouvelée. L'illusion (sans cesse recommencée de Joseph Proudhon à Fernand Braudel) de pouvoir sauver le (petit) marché « démocratique » contre le (grand) capitalisme de monopole, marque la permanence de ce lien hypothétique entre la démocratie et la communauté de petits producteurs indépendants.

Le passage du jeune Marx d'un démocratisme radical au communisme est en quelque sorte une exaspération du jef-fersonnisme. Mais cette exaspération va dans une direction tout opposée : au lieu de « défendre » le petit producteur marchand, elle admet l'inéluctabilité de la concentration capitaliste et mise sur une démocratisation future à un niveau supérieur (la « communauté » des producteurs associés).

Malgré la haine de Marx pour l'État, cette solution revenait en fait à confier tout le développement à un État bienveillant (« démocratique » au second sens du présent article), faute de savoir préciser ce que signifierait une « association de libres producteurs », et *a fortiori* de savoir la réguler³.

Telle ne fut pourtant pas la voie principale de l'approfondissement démocratique au XIX^e et au XX^e siècle. En Europe puis aux Amériques, et sur toute la planète touchée par la grâce du développement capitaliste, la tendance la plus commune fut d'étendre progressivement la démocratie aux « dépendants ».

Admettre l'extension de la démocratie aux dépendants supposait la distinction entre une sphère « publique » (celle de l'État) et une sphère « privée » (celles de l'entreprise et de la famille). Mais ce compromis libéral ne tenait pas. Comment un homme (et, à partir du milieu du XX^e siècle, une femme) pouvait-il être un citoyen libre et en même temps un sans-droit la plus grande partie de la journée ? Le libéralisme contenait en germe, non comme prolongement, mais comme antidote, l'idée d'une régulation par l'État des affaires domestiques (dans la famille et dans l'entreprise). La recon-

3. Les références à la forme de la Commune de Paris (chez Marx), puis aux conseils ouvriers, à l'autogestion, n'ont jamais résolu ce problème, ni théoriquement, ni pratiquement, et c'est la faiblesse principale de la politique marxiste.

naissance de la spécificité du rapport salarial (par rapport à une vente volontaire d'une partie de son temps) prit la forme de la reconnaissance du syndicalisme et du développement de la législation sociale. Cette évolution s'accélère à la fin du XIX^e siècle dans les capitalismes développés, mais de façon extérieure. L'État reste circonscrit hors de la sphère économique, il peut juste fixer des limites aux empiètements des employeurs sur la dignité et la liberté des salariés qui *par ailleurs* sont des citoyens. Néanmoins, ces salariés prennent l'habitude de considérer leur poids sur l'État et à travers l'État comme la seule expression de leur citoyenneté.

Tout change avec la grande crise et la *grande transformation* des années 30. Le dérèglement général du capitalisme provoque ce que K. Polanyi (1985) diagnostiquera comme une « révolte de la société contre le dogme du pouvoir autorégulateur du marché ». Du *marché*, notons-le bien, et non du *salarial*. Fascisme, corporatisme, social-démocratie et communisme, qui *tous* expriment cette révolte, se déchaînent contre « l'anarchie du marché », aucun ne remet en cause l'autorité de l'État sur la société (tous veulent la renforcer), ni des « managers » sur les entreprises (et rarement des pères sur les familles).

La démocratie qui se stabilise dans le « monde libre » après la seconde guerre mondiale prend donc l'allure de sociétés fortement hiérarchisées, mais où les élites (hommes d'État et chefs d'entreprises) ont le devoir, sous contrôle des élections, d'orienter l'économie vers le bien-être des citoyens, dont le statut normal est celui de « citoyens-salariés » (ou de paysans fortement organisés). En même temps que le monopole triomphe du marché, la démocratie comme substance (ce que fait le pouvoir *pour* le peuple) l'emporte sur la démocratie comme procédure (ce qui est décidé *par* le peuple).

Le fordisme et sa crise

Le point d'aboutissement de l'évolution esquissée plus haut fut le modèle de développement typique du « monde libre » de l'après-guerre, parfois appelé *fordisme*⁴.

Ce modèle de développement, qui fut hégémonique dans les pays capitalistes développés après 1945, reposait sur trois piliers :

- une forme dominante d'organisation du travail, selon les principes « tayloriens » de séparation de la conception et de l'exécution.
- un régime d'accumulation impliquant une croissance de la consommation populaire, et donc des débouchés, parallèle aux gains de productivité ;
- un ensemble de formes de régulation conduisant aussi bien les employeurs que les salariés à se conformer à ce modèle. En particulier, ce mode de régulation comprenait les conventions collectives et l'État-providence, qui assuraient à la grande majorité des salariés un revenu régulièrement croissant.

Quant au paradigme sociétal fordien, il offrait une conception du progrès reposant elle-même sur un triple fondement : progrès technique (conçu comme progrès technologique inconditionnellement poussé par les « travailleurs intellectuels »), progrès social (conçu comme progrès du pouvoir d'achat dans le respect du plein emploi), progrès de l'État (conçu comme garant de l'intérêt général contre les « empiètements » des intérêts individuels). Et ce triple progrès était censé « souder » la société en lui proposant des buts qui méritaient d'être poursuivis ensemble.

Chez les intellectuels rooseveltiens comme chez les communistes d'Europe occidentale, ce paradigme progressiste fut en lui-même qualifié de « démocratique ». Non pas tant au premier sens du terme (le libéralisme d'avant-guerre l'était souvent tout autant, à cela près que le droit de vote n'était pas toujours reconnu aux femmes). Mais à cause de son caractère « progressiste », justement. Le primat de la

4. Sur le fordisme et sa crise, voir Lipietz (1985a).

science et de la technique flattait une certaine conception de l'humanisme, d'autant que le régime d'accumulation assurait une redistribution générale des « dividendes du progrès ». Enfin, par le poids donné à l'État ou aux formes sous-étatiques de régulation non marchande (les conventions collectives), il semblait limiter les distorsions dont l'inégale dotation des richesses entachait la démocratie (au premier sens du terme, c'est-à-dire la capacité de tous de participer au règlement des différends). Ainsi, le progrès de la démocratie fordienne pouvait être défendu par les « forces du travail et de la culture ».

Mais rétrospectivement, cette conception « démocratique » du progrès social mérite tout au plus le vocable d'« organicisme hiérarchique ». Elle est « organiciste » en ce sens qu'elle n'exclut en principe personne de la « répartition des fruits du progrès » (dans la pratique, il y a évidemment toujours des exclus). En revanche, elle exclut systématiquement les producteurs peu qualifiés de la maîtrise de leurs activités, les citoyens de la décision sur ce qu'il faut accepter comme progrès (en matière de consommation, de services publics, d'urbanisme et, plus généralement, en ce qui concerne les conséquences écologiques du progrès), etc. La solidarité elle-même, organisée par l'État-providence, prend de ce fait une forme strictement distributive et administrative : une solidarité à la fois marchande et hiérarchique.

Le fordisme marqua bien un « développement de la démocratie », à condition d'admettre que la démocratie, c'est l'équitable répartition des fruits du productivisme entre le plus grand nombre de consommateurs possible. Ni le « communisme » à l'Est, ni la social-démocratie à l'Ouest, n'ont fait reculer le pouvoir des « grands », ils l'ont simplement orienté vers un compromis consumériste avec « ceux d'en bas ». L'ouvrier-artisan du XIX^e siècle était sans doute plus libre en son atelier que l'ouvrier à la chaîne de Ford... (quand à l'ouvrière, elle ne l'a jamais été). Mais l'artisan d'autrefois ne consommait pas de voiture Ford, ni même de carrosse.

Ce modèle est entré en crise dans tout le monde capitaliste avancé où il s'était implanté. Crise du modèle d'organisation industrielle, fondée sur la parcellisation des tâches, la division entre « concepteurs » et « exécutants », la mécanisation de

plus en plus coûteuse. Crise de « l'État de bien-être » fondé sur la redistribution du pouvoir d'achat organisé centralement. Crise de l'État national, incapable de réguler une économie de plus en plus internationalisée.

Le libéral-productivisme

C'est ce modèle de capitalisme-là qui est aujourd'hui en crise, parce que les États-nations ne savent plus, ne peuvent plus organiser l'économie. D'où la victoire du marché... parce qu'il n'y a rien d'autre. Victoire structurellement passagère, puisque nous savons, depuis la « grande transformation » des années 30-40, qu'il est impuissant, par lui seul, à garantir le bien-être des communautés. D'où la fragilité des « populismes libéraux »⁵ des années 80 (Thatcher et Reagan à l'Ouest, Elstine et Walesa à l'Est, Menem et Fujimori au Sud).

Quand l'État abandonne ses ambitions, quand l'argent et la volonté de cotiser manquent pour la solidarité, quand on s'accroche à la modernisation technologique et quand on s'en remet à l'initiative de ceux qui peuvent en prendre, qu'est-ce qui reste ? Le libéralisme économique. Sur la ruine de l'ancien modèle et des vieux idéaux de la gauche, la renaissance de l'initiative devient culte de l'entreprise. De l'entreprise telle qu'elle est. Avec un (ou dix) qui décident,

5. Par « populisme », on entend souvent un régime fondé sur la confiance majoritaire des masses en un « leader » censé protéger leurs intérêts du haut du pouvoir. Ce terme a été appliqué aussi bien à Roosevelt qu'à Vargas ou Peron. Mais ce populisme s'appuyait dans les années 30 sur des institutions de représentation des intérêts populaires dirigées par le leader ou son parti (on parle dans les cas les plus spectaculaires de « corporatisme »). La vague libérale a effacé ces institutions médiatrices sans effacer la possibilité des populismes. La possibilité pour un leader populiste de conserver son leadership, tout en laissant le marché dérégulé saper les intérêts de ceux qu'il prétend défendre, est un mystère que nous n'explorerons pas ici. En fait, il existe une politique sociale du libéralisme, fondée sur la contractualisation de l'assistance entre l'État et des ONG, ou plutôt des organisations para-gouvernementales, dont le Pro Na Sol mexicain est le parfait exemple.

et les autres qui obéissent. Conformément aux intérêts de la firme, même si ce n'est pas l'intérêt collectif.

Qu'importe ! clama toute l'intelligentsia occidentale en la première mi-temps des années 80. Il faut être compétitif. Et pour cela, il faut libérer l'initiative des entrepreneurs. Et si les retombées sociales ne sont pas favorables ? Tant pis, car il faut être compétitif. Mais pour quoi faire ? Parce que la libre-entreprise impose d'être compétitif. Etc.

Autrefois, le progrès technique était justifié par le progrès social. Autrefois, la libre entreprise était censée assurer automatiquement le bien-être de tous. Mais le « libéral-productivisme » se suffit à lui-même, n'a plus besoin de justification sociale. On voit se « brésilianiser » les villes des États-Unis. Cette société « en sablier » devient mondiale. A un bout, la surconsommation (à crédit) des riches. A l'autre, les goulags industriels des zones franches. C'est un avenir possible pour le capitalisme. Le paradigme libéral-productiviste pourrait se résumer ainsi :

- accentuation de l'impératif technico-économique productiviste devenu « catégorique », avec évacuation de l'idée d'un choix explicite de société qui relèverait de la démocratie (on investit parce qu'il faut exporter, on exporte parce qu'il faut investir) ;
- fragmentation de la socialité, l'entreprise jouant directement le rôle jadis dévolu à la patrie (on doit se serrer les coudes contre les concurrents) ;
- grande variété des formes d'intégration de l'individu à l'entreprise, allant de la pure discipline à une implication négociée, mais toujours à titre individuel, avec disparition de l'individualité sociale de type « classiste » ;
- recul général des solidarités de type administratif liées à l'appartenance à une collectivité nationale, la « société civile » (c'est-à-dire tout bonnement la famille, ou des ONG parfois subventionnées par l'État, l'Église n'étant plus là pour le faire) étant censée reprendre en charge ce que l'État-providence ne peut plus garantir.

Autrement dit, le libéral-productivisme renonce délibérément et explicitement à l'organicisme du modèle fordien.

Mais il en accentue le caractère « hiérarchique » : une hiérarchie décentralisée. Entrepreneur maître chez lui, « gagneur » maître du marché et, si possible, père de famille maître chez soi... La « démocratie » recule donc sur toute la ligne, dans les deux sens du terme. Le débat, le vote sont vidés de leur objet par la toute-puissance des forces du marché mondial. La fraction de l'humanité en mesure de peser sur sa propre existence se réduit.

Ce recul de l'organicisme (la capacité d'une société à se penser comme un tout vivant) se traduit immédiatement par le développement des exclusions, l'accumulation des tensions écologiques et de déséquilibre internationaux.

Une lueur d'espoir pourtant : au milieu de ces déséquilibres, les nations et les régions restées les plus « organicistes » tirent leur épingle du jeu. L'Émilie-Romagne en Italie, l'Allemagne, le Japon, montrent que (même du point de vue capitaliste) négocier, s'organiser, multiplier les liens de coopération entre firmes, collectivités locales et régionales, universités, mobiliser les travailleurs à travers des groupes d'expression, à travers des accords syndicaux, telle reste la meilleure voie (Leborgne, Lipietz, 1992).

L'Europe de Maastricht, institution du libéral-productivisme

Telle n'est pourtant pas la voie suivie par la profonde réforme du cadre institutionnel européen initié par l'Acte unique et parachevé par le traité de Maastricht.

Le choix de Maastricht devait être bien compris. Ce n'était pas un choix sur l'unification européenne. C'était un choix sur une proposition de constitution pour l'Europe politique. Constitution appelée à fixer les règles du jeu : ce qu'on pourra voter ou pas, qui décidera... Et cela pour un certain temps, car on ne change pas de constitution comme de chemise.

D'une constitution, on n'attend pas qu'elle fixe les lois et les compromis sociaux dans le détail. Mais nous savons bien qu'elle n'est pas neutre non plus : une constitution étant donnée, la force des différents acteurs est distribuée, et la liste

des coups permis et interdits laisse deviner dans quels sens pourront se dessiner des facilités, où se situeront les blocages. Du point de vue de l'approfondissement de la démocratie, les critères pour juger de ces règles du jeu sont les suivants : favorisent-elles une évolution vers une Europe plus écologiquement responsable, plus socialement solidaire, où les pouvoirs seront mieux contrôlés par les citoyens, et enfin plus solidaire des pays plus pauvres qu'elle ?

Le traité de Maastricht, qui juridiquement est encore plus fort qu'une constitution, a de tous ces points de vue le mérite de la clarté, car il va au-delà des procédures formelles : il exprime explicitement la philosophie de la société à laquelle il veut conduire, il fixe déjà des règles et des orientations qui normalement devraient faire l'objet de lois à voter ou de politiques à contrôler ultérieurement. Il va au-delà des règles du jeu : il fixe des résultats à obtenir et les coups à jouer.

Le résultat visé, c'est « *une économie de marché où la concurrence est libre* ». Non pas au sens où « il y a du marché », mais au sens de faire reculer ce qui est non marchand, tous ces instruments par lesquels les démocraties, depuis 1945, avaient appris à réduire les débordements du jeu aveugle du marché. Ainsi, il est explicitement précisé que les banques centrales ne peuvent financer les déficits publics, qu'il est interdit d'accorder des prêts à taux privilégié aux entreprises ou administrations semi-publiques (comme les offices de logement social), etc.

Le plus significatif de cette option ultra-libérale et, à la lettre, *monétariste*, est encore le choix d'une monnaie unique, émise par une banque centrale *indépendante des instances démocratiques*, comme l'étaient les banques centrales avant la grande dépression des années 30. Le modèle en est déjà donné par la Banque fédérale allemande, qui, contre tous les gouvernements d'Europe, y compris celui de M. Kohl, a poursuivi une politique d'argent cher qui ruina les possibilités d'une transition douce en Allemagne de l'Est et aggrava les tensions économiques et sociales dans toute l'Europe.

Le projet d'union économique et monétaire repose en effet sur trois options fortes :

- 1 - Créer une monnaie unique...
- 2 —... à marche forcée...

3 —... et la confier à une banque centrale indépendante.

Ces trois options, en réalité, n'en sont qu'une en ce qu'elles dérivent d'un même dogmatisme monétariste : l'idée que la monnaie est un objet créé par des spécialistes, selon un flux qui ne détermine que le taux d'inflation. Or la monnaie n'est rien de cela. La monnaie est un lien social, c'est une institution qui cristallise des compromis sociaux et, du rythme de sa création, dépendent tout autant (via les taux d'intérêt) l'emploi, l'investissement et le taux de change, tandis que l'inflation dépend, elle, d'une multitude d'autres déterminants sociaux. Dès lors, geler la création monétaire par une politique de taux d'intérêts élevés, c'est casser l'économie réelle pour faire baisser le thermomètre de la hausse des prix de quelques degrés.

Les crises du système monétaire européen de l'automne 1992 et de l'été 1993 ont rappelé cette première évidence : les taux d'inflation en Europe sont différents pour des raisons objectives. Geler les parités avant d'avoir aplani ces différences ne peut que déboucher sur une crise d'ajustement. On peut souhaiter créer une monnaie commune à l'Europe, non pas pour faciliter les voyages, ou, argument encore plus stupide, pour permettre les transferts financiers intra-européens, mais bien pour les avantages que procure la possibilité d'émettre souverainement des moyens de paiement crédibles. Et on peut la créer tout de suite. Mais on ne peut créer une monnaie unique avant d'avoir unifié les taux d'inflation, donc coordonné les compromis sociaux.

L'accord de Maastricht entend résoudre le problème par la brutalité de « critères de convergence » assortis de sanctions. Il prône, pour le sud de l'Europe, des plans d'ajustement dignes de ceux que le FMI impose à l'Amérique latine. C'est l'application de ce type de plan qui provoque aujourd'hui les crises italienne et espagnole.

Mais c'est que *le but* visé lui-même fait problème : une banque centrale, gérant la politique monétaire en tout indépendance, tandis que le Conseil européen gèrerait tout le reste de la politique économique. Absurde dichotomie : choisir un taux d'intérêt, c'est fixer plus sûrement un taux de chômage qu'un taux d'inflation ! Mais le plus inacceptable est l'irresponsabilité politique accordée à un quarteron de grands argentiers. On dit que par ce biais « tous les pays

participeront à la gestion de la monnaie unique », et pas la seule Allemagne ! En effet : MM. La Génère, de Larosière ou autres y représenteront dignement les intérêts des peuples de France et d'Europe... comme ils les ont représentés au FMI.

L'Europe ne pourra se construire que dans le consensus de ses peuples. Vouloir l'unifier par le corset du monétarisme, c'est vacciner ces peuples contre l'Europe. Car sacrifier le travail, la nature et même l'appareil productif sur l'autel d'une monnaie indépendante, comme le disait Polanyi, c'est en revenir à la conception de la monnaie qui prévalait avant la grande crise des années 30, avant la « grande transformation » des années 40, avant les compromis sociaux de la Libération. Ce sont en somme tous les fondements des compromis sociaux de type « social-démocrate » ou fordien qui sont visés. On peut ne pas aimer la social-démocratie, on peut aussi s'étonner qu'une constitution interdise pour l'avenir des législations ou des politiques sociales-démocrates, sans parler des politiques écologistes.

La démocratie refoulée

Au-delà de ses prescriptions explicites, ce sont en effet les conséquences *implicites* des mécanismes mis en place qu'il faut examiner. Là, les textes sont aussi importants par ce qu'ils autorisent que par ce qu'ils entravent, y compris en n'en parlant pas.

Les conséquences écologiques de cet implicite ont immédiatement sauté aux yeux du « ministre de l'Environnement » de Bruxelles, Carlo Ripa di Meana, qui a condamné Maastricht comme une « *supercherie* »⁶. Tout ce qui relève du « développement soutenable » reste en effet au régime de l'unanimité des gouvernements. Exemple : la mise en place d'une écotaxe contre l'effet de serre. Il suffit que quelques pays jouent la carte du « dumping écologique » (attirer chez soi les industries polluantes par des règlements laxistes) pour qu'ils bloquent toute avancée sur ce point,

même si la majorité des pays européens ou du Parlement européen sont pour... Et comme il est interdit de se protéger contre ce « dumping écologique » d'un partenaire, le résultat est clair : sans qu'il soit besoin de le préciser, il n'y aura pas d'écotaxe, et l'Europe ne tiendra pas les engagements signés à Rio...

Même jeu du côté social, et, non sans cynisme, les économistes partisans de Maastricht l'ont souligné⁷. *Un* : la perte de l'autonomie monétaire des nations ne leur laisse que la politique budgétaire pour favoriser la compétitivité de leurs entreprises... en abaissant leur fiscalité. *Deux* : les « *obstacles culturels à la mobilité des travailleurs* » les dissuadant de se déplacer d'un pays à l'autre, on pourra donc imposer les salariés sans crainte de les voir émigrer vers des paradis fiscaux... *Résultat* : le traité porte en germe un déplacement massif de la fiscalité au détriment des salariés. Maastricht prolonge ainsi les mécanismes de l'Acte unique, en favorisant les « Robins des Bois à l'envers » monétaristes, qui prennent aux pauvres pour donner aux riches.

Mais, dira-t-on, la démocratie n'est pas abolie ? Des élections permettront de sanctionner des gouvernements qui joueraient un tel jeu ? Maastricht a tout prévu. Il fixe les rapports des exécutifs aux législatifs en renforçant la tendance spontanée (et largement à l'œuvre) à l'autonomisation des bureaucraties et des exécutifs par rapport aux Parlements élus. En fait, la négociation même de Maastricht a fonctionné comme un modèle en vraie grandeur de ce que sera l'Europe de Maastricht : la loi fondamentale (le traité) a été négociée entre les exécutifs nationaux et la technocratie de Bruxelles. Puis chaque gouvernement se retourne vers son peuple ou son Parlement : « *C'est à prendre ou à laisser... et si vous laissez, vous cassez l'Europe* ». Le « droit de codécision » dérisoire accordé au Parlement européen, seule instance supranationale élue par les citoyens de l'Europe, n'est qu'une façon polie de débarrasser enfin les pouvoirs de ces gêneurs que l'histoire européenne leur avaient opposés au long des siècles : les droits des Parlements. Droit de proposition, droit d'amendements... Oh certes ! L'Histoire n'est pas finie, et le Parlement européen saura bien un jour « oser la

6. *Libération* du 10 décembre 1991.

7. *Le Monde* du 17 juillet 1992.

crise » comme l'ont fait tant d'autres de ses prédécesseurs. Mais nous votons pour une constitution, pas pour un scénario de coup d'État civique...

Quant aux rapports avec le reste du monde, le Traité, là encore, est explicite. Il ne laisse pas au hasard de choix démocratiques futurs la détermination de la politique extérieure et de sécurité commune. Le choix est préfixé, dans l'affrontement Nord-Sud (l'Est faisant maintenant partie du Sud) qui, depuis Bagdad, et même à Rio, balise l'entrée dans le XXI^e siècle (Lipietz, 1992) : le bras séculier de l'Union européenne sera l'Union d'Europe occidentale intégrée à l'Organisation du traité de l'Atlantique-Nord. D'autres structures (comme la Conférence sur la sécurité collective en Europe) auraient pu être privilégiées : elles ne pourront plus l'être (sauf, encore une fois, à rompre le Traité... mais chaque chose en son temps !).

L'Europe sera donc une technostructure en autocontrôle, à l'abri des changements politiques dans un pays particulier, favorable au capital et au productivisme, alliée aux États-Unis contre le reste du monde.

La modernité n'est plus progressiste

On n'a pas fini de réfléchir sur le fameux « Non de la France d'en bas » opposée à Maastricht. Le Non de la majorité des ouvriers, des paysans, des employés, des jeunes (sauf les très jeunes hommes), des femmes, face au Oui des cadres, des instruits, des hommes. « *Le bas de la société* », comme dit Alain Touraine, le monde des pré-exclus, des pré-chômeurs, des *drop-out*, des incultes aurait ainsi tourné le dos à l'Europe, au sens de l'Histoire. Ignorantes et réacs, les classes populaires se trouveraient donc aujourd'hui, pour certains, correctement représentées par Le Pen, Pasqua et Georges Marchais !

En réalité, le vote populaire pour le Non, comme le vote intellectuel pour le Non, furent tout le contraire d'irraisonnés. Au discours des intellectuels du Oui qui, de fait, n'avaient pas lu le Traité (Barbara Hendricks, Umberto Eco) ou théorisaient l'inutilité de le lire (Edgar Morin), sous

prétexte que « *l'essentiel, c'est l'idée d'Europe* », s'opposaient la critique méthodique des économistes « professionnels » (Samuelson, Allais, Dahrendorf) et l'expérience vécue, par les salariés et les paysans, de ce qu'il en était des politiques de « convergence ».

Bref, le vote Non populaire était un vote rationnel, « conforme aux intérêts de classe ». Or ce vote passe aujourd'hui, dans l'intelligentsia, pour réactionnaire. En un sens, il l'est : il réagit à la modernité, à une *certaine* modernité, celle que dénonça un Jean Chesnaux, mais qu'une Elisabeth Guigou ou un Brice Lalonde illustrèrent avec talent : être moderne, c'est circuler en avion, et envoyer ses enfants en fac à l'étranger. Et il est sûr que le repli inquiet des « petits », celui que traduisaient Le Pen-Pasqua-Marchais, était plus représentatif du Non, que la critique sophistiquée des Verts.

Voyons donc les choses en face : le peuple a cessé d'être « moderne », en tout cas, il est exclus de la modernité réellement existante. Rupture décisive par rapport à plus d'un siècle de progressisme. Hier, on n'avait pas besoin de se demander s'il fallait être du côté de « ceux d'en bas », parce qu'ils sont opprimés, humiliés (ce qui est probablement la motivation principale des chrétiens de gauche) ou parce qu'ils représentent l'avenir (ce qui était plutôt la position de la gauche laïque). Le marxisme fournissait une liaison dialectique entre les deux : le développement des forces productives (la modernité) socialisait, unissait les forces du travail et de la science ; le renversement du capitalisme ouvrirait les portes de l'avenir aux masses populaires émancipées.

Nous savons maintenant que l'histoire est encore plus tragique qu'on ne l'avait craint : non seulement le chemin est tortueux, mais l'avenir n'est pas forcément radieux. Les forces productives ont plutôt tendance à saccager la planète et à atomiser les « masses populaires ». C'est dans ce divorce entre le mouvement de la modernité et le progressisme éthique qu'a disparu le communisme, que s'est engouffrée l'écologie politique.

Le progressisme, qui visait à élargir et approfondir la démocratie, est à réinventer. Il ne peut plus compter sur l'Histoire, sur le développement des techniques et du savoir, il ne peut plus se contenter d'exalter la modernité.

D'ailleurs, qu'était la modernité, sinon la croyance dans l'identité entre « changement » et « progrès », dans le caractère éthiquement progressiste de l'émancipation individuelle face au poids mort du passé ? Dorénavant, le progressisme se doit toujours d'être « du côté des pauvres » au nom d'une éthique de la solidarité, mais certainement pas le « parti des pauvres », car l'exclusion n'est plus porteuse de la promesse d'un retournement dialectique émancipateur. Il doit représenter une *autre* modernité, il doit encore prendre le parti de la liberté d'agir, d'innover, de connaître et de transformer le monde, mais en subordonnant cette autonomie aux critères de la solidarité et de la responsabilité écologique. Il doit donc aussi réinventer l'Europe.

Rebâtir l'Europe

Aujourd'hui, on ne parle plus que de « démocratiser l'Europe », « la rapprocher du citoyen », « développer son volet social ». Maastricht est politiquement caduc. Cette prise de conscience n'est pas le seul effet des réticences exprimées dans les votes (en France et au Danemark) ou dans les sondages. La crise finale du système monétaire en 1993, elle aussi, a souligné les impasses du processus d'unification monétaire qui est au centre du traité de Maastricht : irréalisme de parités monétaires périmées et que l'on s'apprêtait pourtant à geler, irresponsabilité d'une banque centrale indépendante (la Bundesbank) qui a conduit l'Europe au bord de la récession. C'est aux pro-européens, partisans du « Non à cause de Maastricht », ou du « Oui malgré Maastricht », que revient aujourd'hui la responsabilité de recoudre... Ils doivent pour cela réorienter la construction européenne vers l'approfondissement de la démocratie, au premier sens (procédural) comme au sens second (substantif).

D'abord relancer l'Europe écologique et sociale. Les écologistes n'ont pas eu besoin de Maastricht pour imposer à la France les pots catalytiques, pour interdire à l'Allemagne l'exportation de ses déchets. Ils sauront bien, pays par pays et tous ensemble, engager la lutte contre l'effet de serre, à laquelle l'Europe s'est verbalement ralliée à Rio. S'ils savent

s'unir, les syndicalistes d'Europe pourront, par la voie conventionnelle, imposer au patronat britannique les règles d'un espace social commun, dont l'accord de Maastricht entendait le dispenser.

La nécessité et le pragmatisme imposeront l'affirmation de la monnaie commune qui existe déjà, l'écu, vis-à-vis de laquelle chaque pays adoptera, à son rythme, une parité fixe, sans en passer par la démente de « règles de convergence » aussi draconiennes que les sinistres « plans d'ajustement » imposés par le FMI au Tiers monde. Il faudra en revanche de l'imagination et du réalisme pour fixer les règles de conduite de la banque centrale chargée d'administrer cette monnaie commune. L'accord de Maastricht fixait un partage absurde : à la banque centrale, la mission de déterminer en toute indépendance la politique du crédit en fonction d'une seul objectif, la lutte contre l'inflation ; au Conseil des gouvernements européens, tout le reste. Partage absurde, car la politique du crédit est la plus grossière des politiques anti-inflation, et parce qu'elle a *aussi* de multiples effets sur le chômage. Il faut à tout le moins affirmer que la politique monétaire devra *aussi* contribuer à lutter contre le chômage, les gouverneurs de la Banque en étant responsables devant le système des gouvernements et des parlements.

Mais le verrou essentiel est la démocratisation de l'Europe (au sens de l'accès des citoyens aux décisions, au niveau européen). Deux principes doivent prévaloir.

1. Les nécessaires transferts de compétence des nations vers l'Europe doivent respecter l'équilibre des pouvoirs : des exécutifs nationaux vers l'exécutif de Bruxelles, des parlements nationaux vers le parlement de Strasbourg. Quand ils dénonçaient le caractère techno-bureaucratique de l'Europe, les partisans du Non ne visaient pas tant les « fonctionnaires de Bruxelles » (peu nombreux et plutôt dévoués), mais le subterfuge par lequel les gouvernements nationaux tiraient prétexte de leurs négociations en conseils européens pour s'affranchir de tout contrôle par les élus, nationaux ou européens.

2. Même si l'échelon continental se démocratise, tout transfert de compétence vers le haut sera perçu comme un éloignement des sources du pouvoir par les simples citoyens. Tout transfert vers le haut doit donc s'accompagner de trans-

ferts vers la base, le local et le régional. L'Europe démocratique sera une Europe des régions et des peuples.

A cette condition-là seulement l'Europe, c'est-à-dire les femmes et les hommes d'Europe, se sentiront suffisamment sûrs et fiers de leur démocratie pour rêver de l'élargir vers les autres peuples. L'égoïsme actuel de la forteresse Europe, sa peur des pulsions communautaires à ses portes, trahit d'abord un manque d'estime pour sa propre démocratie.

La démocratie creuse et la réaction communautaire

Une grande partie de la force du retournement libéral tient, nous l'avons vu, à ce que les États-nations ne savent plus « gouverner pour le peuple ». Mais il y a aussi, incontestablement, un certain désenchantement à l'égard de l'autorité bienveillante des élites, la volonté de pouvoir mener sa vie soi-même, d'être « autonome », et c'est cette volonté-là que le néo-libéralisme recode en exaltation de libre-entreprise... qui n'a aucune raison de coïncider à long terme avec les intérêts « du peuple ». Cependant, les transformations actuelles dans les modes de régulations supranationaux, dont l'Union européenne est aujourd'hui l'exemple le plus achevé, renforcent de fait l'indépendance des élites vis-à-vis des peuples et diminuent la capacité des « dépendants » à peser sur les hiérarchies et sur les conséquences du libre-marché.

La démocratie d'aujourd'hui court donc un double risque.

- N'étant plus orientée par une « volonté populaire » exprimée dans l'État et exercée par l'État, elle vide l'accumulation capitaliste de toute orientation politique morale ou humaniste (telle que « la croissance de bien-être »). Ce constat se théorise sous la forme d'une critique de la « démocratie substantive » au profit d'une démocratie simplement « procédurale ». La vie politique n'a plus de sens, mais au moins on y participe.
- Mais en même temps, cette démocratie procédurale est vidée de toute efficacité par la toute-puissance des

grandes forces économiques. Non seulement ce qui se passe n'a aucun sens, mais il est inutile (même pas amusant) d'y participer. La vie quotidienne est totalement déterminée par des puissances sur laquelle on n'a aucun poids.

En somme, il y a à la fois trop de marché (trop de liberté) et trop de hiérarchie (trop de dépendance). La démocratie est devenue « creuse », et c'est cette démocratie que l'on entend imposer aux pays ni développés, ni démocratiques ! D'où la violence des retours en force « communautaristes ». Retrouver du sens, à défaut de liberté. Le sens, qui fonde le lien social sur la fraternité.

On aura remarqué que, dans toute cette analyse, le terme « fraternité » a été oublié. Or la fraternité, avec ses douceurs, sa chaleur, et ses contraintes, ses horreurs, reste bien l'un des cimentés des États-nations comme des communautés les plus « primitives ». Même les sociétés les plus proudhoniennes, telles les communautés de pionniers d'Amérique du Nord, marchaient au « sentiment d'appartenance », beaucoup plus qu'à l'État ou au marché. Ce sentiment d'appartenance pouvait friser la dictature morale, comme dans ce Commonwealth du Massachussets que stigmatise *The Scarlet Letter*, et que fuyaient des pionniers à peine moins rigoristes qui s'en allèrent fonder le Connecticut. Ces puritains pourtant engendrèrent à la fois la Déclaration des droits... et le Ku Klux Klan.

Oui, la fraternité (le sens communautaire, le sentiment d'appartenance à une « fratrie » ou une « patrie ») est lourde de risques totalitaires qu'incarnent aujourd'hui les émules des Frères musulmans ou les cinglés de la *Bible Belt*. Mais le sentiment d'appartenance à une collectivité donnant sens et garanties à la vie individuelle est aussi la condition de toute vie politique, donc en particulier de la démocratie. Vouloir imposer la « démocratie creuse » du libéralisme contre les formes d'appartenance et de solidarité que l'on juge archaïques (tribus, familles élargies, États patrimoniaux, régimes corporatistes, etc.), c'est toujours risquer de provoquer un retour en force de cette « fraternité dévoyée » qu'est le totalitarisme.

Le mieux que puisse faire l'Europe pour aider les autres continents dans leur quête de la démocratie est donc de se démocratiser elle-même, c'est-à-dire combler le fameux « déficit » de sa démocratie creuse. Les rapports qu'elle pourra alors rechercher entre elle-même et les pays tiers doivent être inspirés par ce que j'appelai, à une autre session du Forum de Delphes, « l'internationalisme modeste », avec ses principes de variabilité maximale, d'universalisme minimal, et d'auto-exigence (Lipietz, 1990).

En la matière, ces principes nous appellent d'abord au plus grand respect pour les femmes et les hommes des pays du Sud qui, dans des circonstances extrêmement difficiles, cherchent à y élargir et approfondir la démocratie. L'internationalisme modeste doit admettre que les avancées démocratiques n'y auront pas forcément les mêmes formes ni les mêmes contenus que dans les différentes variantes du préfordisme, du fordisme ou du post-fordisme. D'abord parce que des oppressions différentes appellent des révoltes différentes, des priorités différentes⁸. Ensuite parce que des cultures différentes suggèrent des institutions différentes pour réguler les mêmes contradictions sociales, pour satisfaire les mêmes aspirations populaires.

Ils nous appellent aussi à un raisonnable optimisme fondé sur l'universalisme minimal. Les femmes et les hommes nés sur un territoire, si la culture leur inculque des normes différenciées et une capacité contrastée à intérioriser telle ou telle oppression, la souffrance est la même, même si plus ou moins refoulée. La petite porteuse d'eau japonaise de *L'île nue* ne rêve pas moins d'un monde différent que sa sœur tunisienne de *Remparts d'argile*, et la révolte minimale de la seconde va déjà plus loin que celle de la Cosette de Victor Hugo. La différence culturelle n'est pas une différence essentielle, les générations se suivent et ne se ressemblent pas forcément.

Pour admettre, pour reconnaître chez les autres à la fois cette commune humanité et ces multiples singularités, l'Europe doit cesser de rejeter « tous les autres » dans le sac

8. Ces différences valent également au sein du Sud. Comme le disait une Marocaine à un Argentin lors d'un débat : « Il y a peut-être autant d'héroïsme chez une femme marocaine qui quitte son mari que chez un intellectuel de Buenos Aires qui résiste face à la dictature ».

indifférencié du non-démocratique, du non-moderne, du non-individualisé. Elle doit se souvenir de son propre passé, de ses propres tâtonnements, de son altérité à elle-même, de ses écarts si récents et si monstrueux par rapport aux normes qu'elle prétend imposer aux autres, de la dynamique périlleuse vers la « démocratie creuse » dans laquelle elle se laisse aujourd'hui entraîner, vers laquelle elle entraîne aujourd'hui les autres.

Bibliographie

- JENSON J. (1988), « Paradigms and Political Discourses : Labour and Social Policy in the USA and France before 1914 », *CES Working Papers Series*, Harvard University.
- LEBORGNE D. et A. LIPIETZ (1992), « Flexibilité offensive, flexibilité défensive », dans Benko et Lipietz (éds), *Les régions qui gagnent*, PUF, Paris.
- LIPIETZ A. (1985a), *Mirages et miracles*, Paris, La Découverte.
- LIPIETZ A. (1985b), « Réflexions autour d'une fable. Pour un statut marxiste des concepts de régulation et d'accumulation », *Couverture Orange CEPREMAP*, n° 8530. En anglais : *Studies in Political Economy*, n° 26, 1988.
- LIPIETZ A. (1988a), « La trame, la chaîne et la régulation : outils pour les sciences sociales », intervention au Colloque international sur la théorie de la régulation, Barcelone, 16-18 juin, *Économie et Société*, R5, déc. 1990.
- LIPIETZ, A. (1988b), « Gouverner l'économie, face aux défis internationaux : du développementisme nationaliste à la crise nationale », intervention à la conférence *In Search of the New France*, Brandeis University, mai, édité par Hollifield et Ross, Routledge, New York.
- LIPIETZ A. (1989), « Base pour une alternative démocratique », intervention au colloque, Les formes nouvelles de la démocratie, Montréal, février. Publié dans *Les Temps modernes*, mars 1990.
- LIPIETZ A. (1990), « Pour un internationalisme modeste », in Forum de Delphes (sous la dir. De Mappa), *Ambitions et illusions de la coopération Nord-Sud*, L'Harmattan, Paris, 1990.
- LIPIETZ A. (1992), *Berlin, Bagdad, Rio*, Quai Voltaire, Paris.
- MACPHERSON C. B. (1962), *The Political Theory of Possessive Individualism*, Oxford University Press.

MACPHERSON C. B. (1979), *The Life and Times of Liberal Democracy*, Oxford University Press.

POLANYI K. (trad. 1985), *La grande transformation*, Gallimard, Paris.